



Le Mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse

PRÉSIDENT DU
GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT

MEMBRE DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET À LA
DÉCENTRALISATION

ANCIEN
PRÉSIDENT DU
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE LA
CREUSE

CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE BOURGANEUF

Mars
2024
Numéro 11

Je reviens sur mes deux nominations sénatoriales récentes, l'une concernant l'organisation prochaine des Jeux Olympiques et Paralympiques, et l'autre mon entrée à la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation ; vous trouverez également mon engagement sur certaines propositions de loi et ma position sur la réserve parlementaire.

NOMINATION EN QUALITÉ DE CO-RAPPORTEUR DE LA MISSION D'INFORMATION JOP 2024

Dans le cadre du renouvellement des différents organes et instances opéré à la suite des dernières élections sénatoriales, le Sénat m'a désigné co-Rapporteur de la mission d'information relative aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

Je poursuivrai, aux côtés de Claude KERN (Sénateur du Bas-Rhin), les travaux entamés à l'automne 2022 ; ils visent à suivre la préparation et le déroulement des JOP 2024, mais également leur impact dans la vie de la Nation.

Il s'agira également d'en couvrir et d'en évaluer les différents aspects, tant budgétaire/financier (transparence des coûts, respect des engagements pris), qu'infrastructurel (disponibilité des équipements, coordination des transports, héritage matériel...), que performatif (tableau des médailles) et social (billetterie populaire, accès aux épreuves le plus large possible, insertion professionnelle des jeunes...).

Une attention particulière sera apportée à la dimension sécuritaire (doctrine de maintien de l'ordre, forces de sécurité suffisamment formées et nombreuses), car nous ne saurions nous extraire du contexte géopolitique actuel (conflits internationaux) et national (crise économique et financière, tensions communautaires, ingérences étrangères, mouvements sociaux...).

Notre vigilance se portera également sur la capacité à identifier et à maîtriser les différents risques, notamment ceux recouvrant la gestion des flux de publics et ceux liés à la menace terroriste.

Nos travaux (auditions, déplacements sur sites, colloques...) nous permettront de maintenir ouvert et fluide le dialogue avec les acteurs clés œuvrant à la réussite du plus grand évènement sportif planétaire : le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), la Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (Dijop), la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDÉO), l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), l'Agence Nationale du Sport (ANS), les fédérations sportives, les collectivités territoriales, le monde économique...

Nous relayerons les attentes manifestées par nos concitoyens dans les territoires, car ils doivent impérativement être pris en compte. Une large part du succès des JOP passera par leur acceptabilité sociale et écologique.

Fin 2024, nous dresserons un bilan de l'évènement et interrogerons leur utilité pour les prochaines générations. Ces travaux s'inscriront dans la préparation d'un prochain texte de loi s'articulant autour de quelques grands principes : gouvernance, éthique sportive et héritage olympique. L'organisation de ce type de manifestations ne prend tout son sens que si elle impulse et favorise le déploiement de politiques sportives ambitieuses et réellement efficaces, en termes de santé publique, de cohésion sociale et d'accomplissement personnel.

Notre département, avec l'obtention des labellisations « Terres de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux » (CPJ) est concerné par cet évènement historique ; la France, pays de Pierre de Coubertin, ne l'avait pas organisé depuis 1924.

Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Cette délégation, créée par un arrêté du Bureau du Sénat du 7 avril 2009, a pris le relais de l'Observatoire sénatorial de la décentralisation.

Chargée d'informer le Sénat sur l'état de la décentralisation et sur toute question relative aux collectivités territoriales, elle veille au respect de la libre administration et de l'autonomie financière et fiscale de ces collectivités.

Elle est chargée d'évaluer les conditions de l'application locale des politiques publiques intéressant notre vie démocratique. Elle est compétente pour examiner les dispositions des projets et des propositions de loi comportant des normes applicables aux collectivités. L'une de ses missions est de contribuer à leur simplification.

Elle a vocation à se saisir de tous les sujets relatifs aux collectivités. Par rapport aux commissions permanentes, elle intervient davantage en amont, pour le défrichage de certains sujets comme, par exemple, les droits sociaux des élus locaux, où elle a largement contribué à l'élaboration de la loi « engagement et proximité », ou en aval, pour des missions d'évaluations des politiques publiques (ex : l'évaluation de la défense contre l'incendie).

Elle assure une relation constante et dense avec les différentes associations d'élus locaux.

Elle organise régulièrement des auditions de ministres, d'administrations et d'acteurs de la vie des collectivités.

Elle publie de nombreux rapports dont les derniers portent, par exemple, sur la hausse du coût des énergies et son impact, les décharges sauvages ou les moyens d'impulser une nouvelle dynamique démocratique à partir des territoires.

Pour être au plus près du terrain, elle se rend régulièrement dans les territoires, lors de réunions « hors Sénat ».

Mon implication dans cette délégation rejoint pleinement la défense des intérêts des espaces ruraux en général, et de la Creuse en particulier.

Session parlementaire 2023 : Propositions de loi dont je suis cosignataire :

Ce sont les P. P. L :

- ◆ visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport (j'en étais le rapporteur) ;
- ◆ visant à renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement ;
- ◆ visant à interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans ;
- ◆ visant à garantir et améliorer la santé et le bien-être des femmes au travail ;
- ◆ visant à faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée ;
- ◆ de pérennisation et de réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- ◆ visant à établir le droit à mourir dans la dignité ;
- ◆ visant à démocratiser les fonctions électives et à renforcer la protection des élus locaux ;
- ◆ visant à mettre en place une imposition des sociétés plus juste et plus écologique ;
- ◆ visant à soumettre à la validation de l'équipe rédactionnelle la nomination du directeur de la rédaction.

J'ai voté pour le rétablissement de la réserve parlementaire en faveur des communes rurales et des associations

Cette réserve désigne des subventions du budget de l'État, qui permettaient aux députés et sénateurs de soutenir, dans leur circonscription, des projets de collectivités locales ou des activités d'associations. Elle a été supprimée par la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, malgré l'opposition du Sénat.

Je considère que cette suppression a été préjudiciable aux bénéficiaires, car elle permettait de financer de manière souple des investissements de projets d'intérêt général, sur de petits montants pour la plupart ; elle était appréciée par les maires creusois, représentant une forme de péréquation.

Les subventions versées dans ce cadre (150 millions d'euros en 2016) étaient soumises à des exigences de transparence supérieures aux dotations classiques (connaissance de la liste des bénéficiaires, du montant versé, de la nature du projet financé et du parlementaire attributaire).

Le 14 décembre dernier, le Sénat a adopté la proposition de loi rétablissant cette dotation. Elle a été transmise à l'Assemblée nationale. J'espère qu'elle va l'inscrire prochainement à son agenda.

Mesdames, Messieurs les élu(e)s, je suis disponible et à votre écoute, pour accompagner vos projets et répondre à vos attentes.

Je vous adresse l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean-Jacques LOZACH

PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,

Mon équipe :

Ma suppléante :

Armelle MARTIN,
Conseillère départementale
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

CREUSE :

Fatima LARIGAUDERIE et Valérie MARTINON PIGEAT
05 55 64 14 19
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF
jlozach@jlozach.fr

Mes collaborateurs parlementaires :

PARIS :
Gabriel CAZAUBON
01 42 34 29 63
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06